
Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 50

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 46

Membres présents : 41

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 5

M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD), M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) a donné pouvoir à M. André DESMEDT (HASNON), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND)

Membres absents excusés : 4

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN), Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT)

DÉLIBÉRATIONS

25/027B Société Française de l'Évaluation (SFE) : Adhésion

Dans le cadre du Projet de Territoire, afin de suivre et d'évaluer au mieux l'ensemble des politiques publiques, le pôle 2P2T, Prospective, Projet de Territoire et Transversalité s'est renforcé en 2024 avec un cadre chargé de l'évaluation des politiques publiques.

Cette évaluation des politiques publiques vise à répondre à trois questions :

- Que s'est-il passé ?
- A-t-on bien fait ?
- Comment mieux faire ?

L'évaluation regarde donc à la fois dans le rétro des politiques pour comprendre comment ont été menées les actions, dans le présent pour étudier leur impact, et dans l'avenir pour proposer des améliorations. Cela doit permettre d'apporter des connaissances nouvelles, d'apprécier la valeur de l'action publique et d'aider à la décision.

La SFE, Société Française de l'Evaluation a pour vocation de contribuer au développement de l'évaluation et de promouvoir son utilisation dans les organisations publiques et privées et à renforcer l'action de nos services.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut à la Société Française de l'Evaluation (SFE).
- d'accepter le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 980 € pour l'année 2025 puis le versement des cotisations annuelles suivantes.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 028-6281-2P2T-PROJ_TERR du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/028B Mission Locale Jeunes Valenciennois : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2027 et attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2025

La Mission Locale Jeunes du Valenciennois (MLJV) a pour objet de concourir à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la CAPH.

Par ses actions d'accompagnement reconnues, la Mission Locale permet à ces jeunes de construire leur parcours d'émancipation et de valorisation de leurs compétences nécessaires à leur promotion individuelle.

La convention pluriannuelle d'objectifs définissant les engagements et les objectifs réciproques pour la participation de la CAPH aux actions menées par la Mission Locale pour la période 2022-2024 est arrivée à son terme le 31 décembre dernier. Il y a donc lieu de conclure une nouvelle convention pour les années 2025 à 2027.

De plus, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de 310 000 € au titre de l'année 2025 pour un budget total de 6 912 276 €. Ce montant est identique à 2024.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'établissement d'une convention d'objectifs avec la Mission Locale des Jeunes du Valenciennois pour une durée de 3 ans couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.
- d'attribuer à la Mission Locale des Jeunes du Valenciennois une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 de 310 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention pluriannuelle ainsi que les éventuels avenants.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 258-65748-DIE-MLV du Budget Principal 2025.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote, les élus membres de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois :

Patrick KOWALCZYK (Abscon), Carole LELEU (Brillon), Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières) pour le compte d'Éric BLONDIAUX (La Sentinelle), Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), André DESMEDT (Hasnon) pour le compte de Gérald THURU (Millonfosse) et Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord).

Adoptée à l'unanimité

25/029B Convention Mission Bassin Minier : Subvention pour l'année 2025

La Mission Bassin Minier est une association qui a été mise en place dans le cadre du volet « après mine » du contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

Pour rappel, la Mission Bassin Minier a accompagné la CAPH autour des politiques suivantes :

- La Gouvernance (contribution dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire, participation aux comités de pilotage du Programme Local de l'Habitat, suivi d'études et de projets...),
- L'Urbanisme, au travers notamment de la planification et de la protection du patrimoine, et de la mise en œuvre de règles,
- Le Renouvellement Urbain des cités minières et ouvrières, engagé dans le cadre de politiques propres à l'agglomération ou dans des programmes nationaux (NPNRU, ERBM),
- La préservation des Trames Vertes et Bleues et de la biodiversité (Contribution à l'élaboration et au suivi du Plan Climat Air Energie Territorial, en participant aux ateliers organisés sur l'énergie, la mobilité et la biodiversité),
- La Culture, le Tourisme et le développement de circuits contribuant aux mobilités douces, dans le cadre de la promotion du territoire, de son patrimoine bâti et naturel minier,
- Le grand projet du Site Minier Arenberg-Porte du Hainaut,
- La transition énergétique à travers le développement des énergies renouvelables.

Aussi, afin de permettre la continuité des actions engagées entre les différents partenaires et de marquer le soutien de l'Agglomération auprès de la Mission Bassin Minier, il est proposé de prolonger ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2025.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens 2025.
- d'autoriser le versement à la Mission Bassin Minier de la subvention de fonctionnement pour l'année 2025 pour un montant de 47 674 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer la convention d'objectifs 2025 et ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 510-65748-AMT-MBM du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/031B Tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires : Modifications

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre des projets de la collectivité, il convient de procéder aux recrutements suivants dans le tableau des effectifs :

- ✓ 1 conseiller en insertion professionnelle – coordinateur opérationnel,
- ✓ 1 chargé de relations entreprises.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste de conseiller en insertion professionnelle – coordinateur opérationnel et d'un poste de chargé de relations entreprises.
- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération.
- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/032B Modification du tableau des emplois contractuels : Création de deux postes d'adultes-relais-médiateur santé

Afin de favoriser l'accès des publics en Quartier Prioritaire de la Ville aux dispositifs de santé, aux acteurs médico-sociaux et lever les freins d'accès aux droits, il est proposé de recruter deux agents sous contrats adultes relais qui assureront les fonctions de médiateur santé sur l'Amandinois et le Denaisis, grâce à une convention signée entre le Préfet délégué à l'égalité des chances et La Porte du Hainaut.

La mission principale est d'améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des populations précarisées dans une approche de médiation santé.

Ces deux adultes relais seront rattachés à la Direction Innovation Sociale et Cohésion Sociale et plus particulièrement au chef de projet politique de la ville en charge de l'axe santé. Leur contrat sera d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.

En contrepartie, l'Etat versera à La Porte du Hainaut une aide forfaitaire correspondant à 80% du SMIC.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création de deux postes d'adultes-relais-médiateur santé qui seront d'une durée initiale d'un an renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois.
- de préciser que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération et notamment le projet de convention avec le Préfet délégué à l'égalité des chances.

Adoptée à l'unanimité

25/033B Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Budget prévisionnel FSE+ du 01/01/2024 au 31/12/2024

Pour l'année 2024, le PLIE a déposé une demande de subvention FSE auprès de l'Organisme Intermédiaire du Hainaut, intitulée « Accompagnement renforcé des participants PLIE ».

Cette demande ainsi que le tableau ci-dessous relatif au budget prévisionnel font apparaître le titre de l'action, le budget annuel, la sollicitation européenne, les contreparties locales ainsi que les dépenses.

Répartition des financements par opération dans le cadre de la mise en oeuvre des crédits FSE+

DISPOSITIF PLIE DE LA PORTE DU HAINAUT Budget prévisionnel 2024 OPERATION 202401555	Ventilation indicative des financements directs du PLIE par typologie d'action						Ventilation indicative des dépenses par catégorie				
	FSE+		Contreparties				TOTAL	dépenses de personnel direct	Prestations externes	dépenses indirectes	TOTAL
	FSE+	TOTAL	Conseil Général	Conseil Régional	CAPH	TOTAL contreparties					
Accompagnement	665 605,21 €	665 605,21 €	0,00 €	39 950,00 €	29 114,38 €	69 064,38 €	734 669,59 €	430 147,47 €	240 000,00 €	64 522,12 €	734 669,59 €
ACCOMPAGNEMENT RENFORCE 2024	665 605,21 €	665 605,21 €	0,00 €	39 950,00 €	29 114,38 €	69 064,38 €	596 540,83 €	430 147,47 €	240 000,00 €	64 522,12 €	734 669,59 €
Total	665 605,21 €	665 605,21 €	0,00 €	39 950,00 €	29 114,38 €	69 064,38 €	734 669,59 €	430 147,47 €	240 000,00 €	64 522,12 €	734 669,59 €

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider le Budget Prévisionnel du PLIE pour l'année 2024.
- de valider le taux d'intervention du FSE+ à hauteur de 90,6%.

Adoptée à l'unanimité

25/034B Association des Industries Ferroviaires (AIF) des Hauts-de-France : Subvention 2025

La filière ferroviaire est une filière stratégique en Hauts-de-France, première région ferroviaire française avec 16 000 emplois sur les 22 000 emplois directs que compte le territoire national. De plus, avec le rapprochement Alstom/Bombardier, le territoire accueille le deuxième constructeur ferroviaire mondial.

L'Association des Industries Ferroviaires (AIF) est un acteur majeur de cette filière sur le Hainaut et fédère une centaine d'entreprises implantées sur le territoire régional parmi lesquelles tous les secteurs du ferroviaire sont représentés. L'AIF porte et pilote un ensemble d'actions de promotion et de développement de la filière ferroviaire au service de ses membres, en relation étroite avec les acteurs économiques institutionnels et les collectivités territoriales dont La Porte du Hainaut.

Face à la montée en puissance des pays asiatiques et de l'Europe de l'Est, l'AIF a été obligée de revoir son plan d'actions pour soutenir le développement des affaires des entreprises membres essentiellement des PME/PMI. Plusieurs entreprises du territoire de La Porte du Hainaut bénéficient de cet accompagnement.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Association des Industries Ferroviaires des Hauts-de-France au titre de la conduite de plan d'actions pour l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à l'attribution de cette subvention sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion DAE-62-65748-DAE-ECO_ASS_ET.

Adoptée à l'unanimité

25/035B Association PALME pour des territoires d'activités durables : Adhésion 2025

L'association PALME a pour vocation l'amélioration de la qualité des territoires d'activités économiques, s'inscrivant dans le cadre de stratégies territoriales globales de développement durable autour des questions de requalification des parcs d'activités, de gestion et d'animation de ces espaces dans un souci constant de dialogue territorial. L'association est composée de collectivités territoriales, d'aménageurs, de gestionnaires de parcs d'activités et de représentants du monde de l'entreprise.

Cette dernière œuvre à accompagner la transition énergétique et écologique des territoires d'activités en encourageant les territoires d'activités engagés sur la voie du développement économique et

durable. Cette association alimente les réflexions et les débats sur les Zones d'Activités que l'on nomme « premium » : projet emblématique du Projet de Territoire de La Porte du Hainaut. Afin de bénéficier des ressources, de l'expertise et des conseils de PALME, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association PALME à compter de l'année 2025.
- d'accepter le versement de la cotisation annuelle relative à l'adhésion pour 2025 à cette association d'un montant de 4 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le contrat.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Supplémentaire 2025 et affectés à la ligne de gestion 60-6281-DAE-DAE_SC du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/036B Soutien aux manifestations culturelles sur le territoire : Subventions 2025

Chaque année, La Porte du Hainaut soutient 5 manifestations culturelles au rayonnement extraterritorial, et dans ce cadre, il est proposé d'apporter un soutien financier par le biais du versement d'une subvention ou de la prise en charge de spectacles pour accompagner la mise en œuvre des événements suivants :

- « De Terre et de Feu en Hainaut » - Denain 2012 à Denain pour un montant de 31 350 €,
- « Raismes'Fest » à Raismes pour un montant de 20 900 €,
- « Le Concert de l'Ostrevant » qui est porté cette année par l'Office Municipal Culturel de Bouchain pour un montant de 7 965 €,
- le festival de l'Eau à Saint-Amand-les-Eaux pour coût maximal de 19 000 €,
- les Douchynoiseries à Douchy-les-Mines pour coût maximal de 11 400 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour 2025, une aide financière à l'Association « Denain 2012 » d'un montant de 31 350 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « De Terre et de Feu en Hainaut 2025 ».
- d'octroyer pour 2025, une aide financière à l'« Association Raismoise de la Culture » d'un montant de 20 900 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « Raismes'Fest ».
- d'octroyer pour 2025, une aide financière à l'Office Municipal Culturel de Bouchain d'un montant de 7 965 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation le « Concert de l'Ostrevant ».
- de prendre en charge la mise en œuvre de spectacles complémentaires (contrats de cession et frais afférents) pour un montant maximal de 11 400 € dans le cadre du Festival « Les Douchynoiseries » qui se déroulera à Douchy-les-Mines en 2025 et pour un montant maximal de 19 000 € dans le cadre du « Festival de l'Eau » qui se déroulera à Saint-Amand-les-Eaux en 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pour les manifestations « De Terre et de Feu en Hainaut 2025 » et « Raismes'Fest 2025 » avec les Associations concernées et ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits nécessaires au versement des subventions pour le « Raismes 'Fest », « De Terre et de Feu en Hainaut » et le « Concert de l'Ostrevant » sont inscrits au Budget Primitif 2025 sur la ligne de gestion 30-65748-DAC-CULT_SC.
- d'acter que les crédits nécessaires à la prise en charge des contrats dans le cadre du Festival « Les Douchynoiseries » et « Festival de l'Eau » sont inscrits au Budget Primitif 2025 sur la ligne de gestion 30-611-DAC-CULT_SC.

Adoptée à l'unanimité

25/037B Centre Régional de la Photographie (CRP) : Subvention 2025

Basé à Douchy-les-Mines, le Centre Régional de la Photographie (CRP) a pour vocation le soutien à la création contemporaine et sa diffusion avec deux pôles d'intervention fléchés : la création et la médiation.

En 2025, le CRP présentera dans ses murs un cycle de trois expositions avec une programmation qui propose un regard varié sur la création en photographie. Il renouvellera une ouverture de ses espaces toute l'année et en particulier pendant la période estivale.

Dans le cadre de son conventionnement avec la CAPH, le CRP poursuivra l'ancrage de ses partenariats sur son territoire à Douchy-les-Mines et dans les communes de La Porte du Hainaut.

Le CRP accompagne le travail de création d'artistes photographes.

Il déploie une programmation d'actions pédagogiques et culturelles proposant une offre renouvelée et adaptée à tous les publics.

Le CRP poursuit également sa mission d'éducation à l'image et de développement d'un regard critique auprès des jeunes publics

Enfin, le CRP continuera d'être un lieu ressource pour le territoire, en faisant bénéficier de son expertise lors de formations et dans son accompagnement au contrat local d'éducation artistique porté par La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer d'octroyer pour 2025 une aide financière au Centre Régional de la Photographie d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre du partenariat entre la CAPH et le CRP.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectif ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 30-65748-DAC-CULT_SC.

Ne prennent pas part à la discussion ni au vote, les élus membres du Centre Régional de la Photographie :

Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines) et Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roeulx).

Adoptée à l'unanimité

25/038B Médiathèques communautaires : Adhésion à Planète Sciences Hauts-de-France

Tout au long de l'année, une programmation des actions culturelles est élaborée par les médiathèques de La Porte du Hainaut au bénéfice de tous les publics. Le schéma de développement de lecture publique qui s'inscrit dans le Projet de Territoire prévoit un développement des services pour améliorer l'attractivité de l'offre, développer les publics et mieux répondre aux besoins des habitants.

Soucieuse de développer la culture scientifique dans ses médiathèques, La Porte du Hainaut souhaite adhérer à l'association Planète Sciences afin d'encourager le goût des sciences auprès du jeune public en privilégiant l'approche expérimentale et soutenir cette association d'éducation populaire de diffusion de la culture scientifique et son antenne à Denain.

L'association Planète Sciences intervient depuis plusieurs années pour des ateliers en médiathèques. L'adhésion est dorénavant une condition préalable pour pouvoir continuer de bénéficier de leurs animations.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association Planète Sciences Hauts-de-France à partir de l'année 2025.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder aux paiements des cotisations annuelles.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 30-6281-DAC-LECPUB_SC.

Adoptée à l'unanimité

25/039B Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité - partenariat avec Valenciennes Métropole et la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

Dans le but de valoriser les productions locales, La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole ont mis en place un partenariat pour mettre à jour le Guide des producteurs locaux du Valenciennois, dont la première édition date de 2017.

L'objectif de ce guide est de promouvoir l'offre de produits des producteurs et intermédiaires du Valenciennois, auprès des habitants du territoire, touristes et professionnels comme la restauration collective, les restaurants, les tables d'hôtes et le commerce local.

La diffusion de ce guide se fera via un support physique papier, en téléchargement libre sur les sites de La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole et via une campagne de communication sur les réseaux sociaux.

Il sera également partagé sur le site internet www.ouacheterlocal.fr qui est animé par La Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais. Cette dernière permet aux territoires intéressés, via une convention réciproque gratuite, d'obtenir un accès à la plateforme et ainsi relayer les informations des producteurs du territoire en contribuant à la valorisation de leurs activités en faveur d'une alimentation plus saine et plus durable.

La publication de ce guide est aussi en lien avec l'objectif d'écoute, de valorisation et d'accompagnement du monde agricole qui s'inscrit dans le Projet de Territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Projet Alimentaire Territorial de La Pore du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider le partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour la mise à jour du Guide des producteurs locaux du Valenciennois.
- de valider le partenariat avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du site internet www.ouacheterlocal.fr, en faveur de la promotion des producteurs locaux.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions correspondantes.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion COM-6318-6236-ENV-COM_AG_AL du Budget Principal.
- d'acter que, dans le cadre du partenariat avec la CAVM, cette dernière participera à hauteur de la moitié de la dépense liée à la conception du guide. Ce remboursement sera encaissé sur la ligne de gestion ALIM_AGRI-6318-74758-ENV-PROG_ALIM du Budget Principal. Les crédits de recettes seront inscrits au Budget Supplémentaire 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/040B Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Participation au projet de 'Chaîne Euro-Régionale des Archipels nourriciers' dans le cadre de l'AMI : 'Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires'

Le Projet Alimentaire Territorial de la CAPH s'est mis en action depuis un peu plus d'un an et cela a permis de construire et de fédérer le réseau des partenaires, de renouer le dialogue avec le monde agricole et d'initier le travail autour de la restauration collective.

Aujourd'hui, il est proposé d'approfondir les réflexions autour des questions de transitions agricoles et alimentaires en rejoignant un collectif de 11 acteurs régionaux, piloté par l'association régionale des Anges Gardiens qui a pour ambition de préfigurer la création d'archipels nourriciers. Ces archipels pourraient être des tiers lieux, des équipements ou des terres partagées, à destination prioritaire des publics en situation de vulnérabilité alimentaire. Ils sont amenés à fonctionner en synergie, d'un territoire à l'autre, à une échelle infra régionale.

Ce projet est soutenu par la Banque des territoires au titre de l'appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » permettant d'accompagner le collectif dans une phase de maturation de 18 mois qui servira à préciser le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut à la phase de maturation du projet de Chaîne Euro-Régionale des Archipels Nourriciers.
- de désigner Madame COLIN Nathalie, Vice-Présidente au développement rural, à l'agriculture et aux circuits-courts au sein du Comité d'orientation du projet.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits de recettes, à hauteur maximale de 7 854 €, seront encaissés sur la ligne de gestion ALIL_AGRI-6318-747888-ENV-PROG_ALIM du Budget Principal. Les crédits de recettes seront inscrits au Budget Supplémentaire 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/041B Office de Tourisme de La Porte du Hainaut : Modification des statuts

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de La Porte du Hainaut, l'Office de Tourisme a récemment quitté ses locaux Grand Place à Saint-Amand-les-Eaux et a emménagé dans le bâtiment entreprise-Plot F sur le Site Minier Arenberg-Porte du Hainaut. Deux nouveaux lieux d'accueil ouvriront prochainement au sein même de la Station Thermale à partir de mars et Rue Thiers en centre-ville de Saint Amand-les-Eaux courant avril.

Il convient donc de procéder à la modification de l'adresse du siège social dans les statuts de l'EPIC.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme est amené à développer davantage la vente de produits boutique notamment dans le cadre du déploiement de la nouvelle marque touristique de destination courant de l'année 2025, il est donc proposé d'ajouter au titre « 1 a des statuts) « Assurer la promotion de l'Agglomération au travers de » : » la mention suivante : la conception, la réalisation, la promotion et la commercialisation de produits boutique.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

25/042B Lutte contre les violences intrafamiliales et la prévention de la récidive : Subventions de fonctionnement aux associations

La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales est un enjeu majeur du territoire de la CAPH. Alors que les chiffres augmentent chaque année, il est primordial que chaque victime dans le besoin, réclamant de l'aide, puisse être repérée, accompagnée et prise en charge le plus rapidement possible. C'est dans ce sens que s'est créé en mai 2023, un laboratoire des violences conjugales et intrafamiliales qui est chargé, à l'échelle de l'arrondissement de Valenciennes, d'apporter des réponses concrètes et construites pour une meilleure articulation entre les dispositifs mis en place.

Sur le territoire de La Porte du Hainaut, les associations La Pose, Soliha et Prim'Toit sont celles qui permettent aux victimes de trouver une aide d'urgence afin de sortir de l'emprise d'un conjoint violent. Lutter contre les violences et la délinquance, c'est également prendre en charge les auteurs et prévenir la récidive. C'est le sens du dispositif porté par le CAO 59 SUD qui intervient en milieu carcéral afin d'anticiper les sorties des personnes ayant purgé leur peine.

Enfin, et parce que l'efficacité et la proactivité face à des situations de violences reste une priorité, il est nécessaire que ces dispositifs soient connus des élus, des professionnels de proximité et du public. C'est tout l'objet du Soliguide, un guide numérique de l'action sociale, que La Porte du Hainaut développe actuellement sur son territoire.

Le soutien de La Porte du Hainaut à l'ensemble de ces dispositifs renforce donc l'ambition qui est portée, au travers du Projet de Territoire, d'agir là où un accompagnement équitable est nécessaire.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de fonctionnement de 15 500 € à l'association Prim'Toit pour le « Dispositif Global Violences Conjugales ».
- de verser une subvention de fonctionnement de 80 000 € à l'association Prim'Toit pour le dispositif « SAVU – Service d'Aide aux Victimes en Urgence ».
- de verser une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association LA POSE pour le dispositif « Prise en charge et accompagnement des familles de victimes de violences conjugales ».
- de verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association SOLIHA pour le dispositif « Une Aile pour Elles ».
- de verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association CAO 59 SUD pour le dispositif « Préparation, coordination et accompagnement aux sorties de détention ».
- de verser une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association SOLINUM pour le dispositif « SOLIGUIDE ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion CS-52-65748-CS-SOUT_VIF du Budget Principal.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote :

Aymeric ROBIN (Raismes), membre de l'association LA POSE,

Bruno SALIGOT (Escaudain) pour le compte de Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), membre de l'association SOLIHA.

Adoptée à l'unanimité

25/043B Contrat Local de Santé (CLS) - Subvention de fonctionnement 2025 aux Assembleurs pour le projet "Sensibilisation et outillage du territoire de la CAPH en matière d'inclusion numérique en santé"

Le développement du carnet de santé numérique « Mon Espace Santé » doit permettre à tous de devenir acteur de sa santé, mais également en encourageant l'utilisation de la télésanté afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins dans les territoires.

Compte tenu des problématiques de fracture numérique et d'accès aux soins rencontrés par les habitants du territoire, le déploiement de cette feuille de route nationale doit nécessairement s'accompagner d'actions de sensibilisation leur permettant de s'approprier ces nouveaux outils numériques en santé. Et ce, afin que ces innovations bénéficient à tous et ne viennent pas encore aggraver les inégalités en matière de santé.

C'est la raison pour laquelle La Porte du Hainaut souhaite, dans le cadre des travaux du Contrat Local de Santé et en lien avec sa stratégie numérique, mettre en place un projet de sensibilisation et d'outillage à destination des acteurs du territoire en matière d'inclusion numérique en santé permettant l'émergence de projets collaboratifs de e-santé au service d'un meilleur accès aux soins et à la prévention des habitants.

Le projet est porté par les assembleurs, hub numérique inclusif des Hauts-de-France chargé de fédérer et d'accompagner les acteurs de terrain et les pouvoirs publics dans leurs actions pour l'inclusion numérique.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de fonctionnement pour 2025 de 11 179 € aux « Assembleurs » pour la réalisation de l'action précitée.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLS du Budget Principal.

Ne prend pas à la discussion et au vote :

Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières) – membre de l'association les « Assembleurs ».

Adoptée à l'unanimité

25/044B Projet "Un toit ensemble" La Croix Rouge : Soutien financier pour la création et le fonctionnement d'un centre d'hébergement situé à Trith-Saint-Léger pour l'année 2025

En janvier 2025, la Fondation pour le Logement des Défavorisés publiait son 30ème rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, mettant en avant la vulnérabilité économique et sociale des mal-logés, accentuée par l'inflation. Le rapport pointe une intensification de la pauvreté et montre les effets néfastes de l'habitat indigne sur la santé, le confort et l'estime de soi des habitants des zones urbaines et rurales.

Ces constats sont également faits sur le territoire. Le diagnostic réalisé dans le cadre du Projet de Territoire a permis de mettre en évidence cette réalité : 89% du parc de logements a été construit avant 1990 dont 42% avant 1946. Ces logements sont anciens, dégradés et souvent inadaptés à la composition familiale. La difficulté de parcours d'accès à un logement digne a souvent pour conséquence un maintien dans la rue des personnes sans domicile fixe.

La Croix Rouge Française gère pour le secteur de la CAPH, 94 places d'hébergement pour venir en aide à ces personnes, permettant ainsi de mettre chaque année des centaines d'individus à l'abri. Cependant, les personnes accompagnées d'un animal, qui, bien souvent, préfèrent renoncer à l'hébergement si l'animal n'est pas accepté, demeurent exclues de l'essentiel de ces dispositifs.

« Un Toit Ensemble » est un dispositif porté par la Croix-Rouge et installé sur la commune de Trith-Saint-Léger qui vise à héberger ces personnes et leur animal. La maison hôte dispose de 4 chambres individuelles pouvant accueillir 8 personnes, et d'un espace d'accueil pour l'animal sous forme de box dans le jardin. A partir de leur entrée dans la structure, un suivi de santé est immédiatement enclenché et un travail de réinsertion sociale et professionnelle est engagé par le travailleur social chargé du dispositif.

L'ouverture a eu lieu en octobre 2023 et sur une période d'un an, 41 personnes dont 18 femmes et 23 hommes ont été accueillis ainsi que 23 chiens et 14 chats.

Le coût du projet pour 2025 étant estimé à 208 479 €, La Porte du Hainaut est sollicitée à hauteur de 15 000 € afin de participer à la mise en œuvre et au fonctionnement du dispositif, représentant environ 7 % du coût total du projet.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la Croix Rouge Française une subvention de 15 000 € pour le dispositif « Un toit ensemble » au titre de l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 52-65748-CS-SOUT_VIF du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/045B AFEJI - Expérimentation de l'action "Van des Possibles" dans les territoires ruraux de La Porte du Hainaut : Subvention de fonctionnement 2025

De par sa compétence en Politique de la Ville, La Porte du Hainaut soutient de nombreuses actions de développement social dans les quartiers prioritaires. Dans un souci de traitement équitable des habitants de La Porte du Hainaut et pour concourir à l'engagement 1 du Projet de Territoire, la CAPH souhaite aussi porter un regard sur les fragilités des territoires ruraux et leurs spécificités comme l'isolement, la mobilité, la rareté des services publics et la forte visibilité sociale qui peut être source de stigmatisation et de non-recours.

C'est pourquoi, un diagnostic sur la pauvreté en milieu rural a été réalisé en 2024, financé par le Commissariat à la Lutte contre la Pauvreté des Hauts-de-France. Des préconisations en sont issues qui amènent à expérimenter de nouvelles actions en lien avec les 18 communes rurales de La Porte du Hainaut en s'appuyant sur des initiatives répliquables.

Tel est le cas du Van des Possibles qui est un van aménagé en lieu d'écoute mobile à l'attention des jeunes de 11 à 21 ans et de leurs familles. Animé par une équipe composée d'un psychologue et d'une éducatrice spécialisée, ce van est un outil innovant développé pour proposer un accompagnement au plus proche des besoins des jeunes et de leurs lieux de vie, en levant le frein de la mobilité.

Le Van des Possibles est porté par l'association AFEJI, son expérimentation dure 6 mois et sera cofinancée par La Porte du Hainaut et le Pacte des Solidarités à hauteur de 15 000 € chacune. La Porte du Hainaut ayant perçu la participation du Pacte des Solidarités en recettes, il convient de verser une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'AFEJI.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'AFEJI – Maison des Adolescents de Valenciennes une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour l'expérimentation du Van des Possibles dans les territoires ruraux de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que la recette liée à cette délibération ont été encaissée, sur l'exercice 2024, sur la ligne de gestion CS-52-74718-CS-SOUT-RUR du Budget Principal.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion CS-52-65748-CS-SOUT_RUR du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/046B Renouvellement urbain minier - Cités minière de Denain (Turenne, Chabaud Latour et Bellevue) - Marché de maîtrise d'œuvre : Autorisation de signature d'un avenant n°1

Dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain des quartiers et cités minières, La Porte du Hainaut s'est engagée à requalifier les espaces publics des cités minières de Denain ainsi que la création de deux parcs. Afin de passer à la première phase opérationnelle du projet, La Porte du Hainaut

a confié en 2023 une mission de maîtrise d'œuvre au groupement Paysage 360, Gexpeo, SG Ingénierie et Axeco.

En raison de l'avancement des études menées par le groupement, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au marché de Maîtrise d'œuvre, à savoir :

- Fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre conformément aux dispositions du marché,
- Acter la réalisation de missions complémentaires et arrêter les prix définitifs de celles-ci,
- Modifier la ventilation des paiements de l'élément de mission Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT).

Les études menées par le Maître d'œuvre ont permis d'arrêter le coût prévisionnel de travaux à hauteur de 13 968 043 € HT, soit une rémunération définitive du Maître d'œuvre de 522 404,81 € HT.

Concernant les nouvelles missions complémentaires, les prestations suivantes sont ajoutées au marché :

- ✓ Réalisation de deux permis d'aménager sur la cité Turenne,
- ✓ A la demande de la DREAL, réalisation d'une étude pour la définition des enjeux paysagers, du schéma d'accueil du public et du plan de gestion du terril Turenne,
- ✓ Réalisation de deux permis d'aménager sur Chabaud Latour,
- ✓ Réalisation de trois dossiers Loi sur l'Eau,
- ✓ Réalisation de deux études cas par cas.

Le montant global de ces missions complémentaires s'élève à 61 680 € HT.

Au regard de ce qui précède, le montant global du marché de maîtrise d'œuvre passe de 587 752,73 € à 662 909,81 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres du 4 février a émis un avis favorable à cette proposition d'avenant.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver ce qui précède et d'autoriser la conclusion d'un avenant n°1 au marché n°M23034 avec le groupement titulaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant correspondant.
- d'acter que l'engagement de cette dépense s'établit dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) RUM et des crédits de paiement affectés à la ligne de gestion RUD-515-2031-700040-RU-RU_DENAIN au Budget Primitif 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/047B Actions, manifestations ou rassemblements sportifs sur le territoire : Participations financières 2025

Cette délibération a pour objectif de fixer les montants des subventions versées aux associations organisatrices des événements sportifs sur le territoire.

Cinq événements sont soutenus :

- Le Grand Prix de Denain,
- La Course des Terrils sur les terrils du territoire,
- La Course de la Paix à Trith-Saint-Léger,
- Le Festival de la Moto à Bouchain,
- Les 24 heures du Bassin rond à Bouchain.

Deux actions sportives sont également soutenues :

- ✓ la mise en valeur des secteurs pavés du territoire dans le cadre de la course cycliste Paris-Roubaix, réalisée par le lycée horticole de Raismes,
- ✓ la mise en place de projets sportifs sur les communes de la CAPH et la prise en charge des élèves sur les lieux de compétitions organisées par les associations Districts USEP et UNSS Valenciennes.

Les différents montants de subvention sont inchangés par rapport à 2024.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'allouer aux associations organisatrices d'actions, de manifestations ou de rassemblements sportifs pour l'année 2025, les participations financières d'un montant total de 98 050 €, à savoir :

Soutien aux manifestations sportives :

- Participation financière pour l'organisation du Grand Prix de Denain : manifestation organisée par l'association du « Grand Prix de Denain » : 35 850 €,
- Participation financière pour l'organisation des 24h du Bassin : manifestation organisée par « Le Centre Départemental et de Plein Air du Bassin rond à Bouchain » : 24 700 €,
- Participation financière pour l'organisation du Festival de la Moto : manifestation organisée par l'association du « Festival de la Moto » : 4 340 €,
- Participation financière pour l'organisation de la Course de la Paix : manifestation organisée par L'Association Concorde Olympique Trithoise Athlétisme : 9 400 €,
- Participation financière pour l'organisation de la Course des Terrils : manifestation organisée par « l'association de la Course des Terrils » : 7 970 €.

Soutien aux actions sportives :

- Participation financière au lycée horticole de Raismes pour la mise en valeur des secteurs pavés du territoire dans le cadre de la course cycliste Paris-Roubaix : 2 720 €,
 - Participation financière à l'association District USEP Valenciennes pour la mise en place de projets sportifs sur les communes de la CAPH : 7 840 €,
 - Participation financière à l'association District UNSS Valenciennes pour la mise en place de projets sportifs sur les communes de la CAPH : 5 230 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs, le cas échéant.
 - d'acter que les crédits qui sont liés à ces dépenses seront affectés sur la ligne de gestion 326-65748-DAS-CREA_EVEN.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote :

Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), membre de l'UNSS Valenciennes-Douai et Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roeulx), membre de l'USEP Valenciennes.

Adoptée à l'unanimité

25/048B Paris-Roubaix Féminin : Contribution financière pour 2025 et 2026 à A.S.O - Départs 2025 - 2026 Paris-Roubaix Féminin/DENAIN-La Porte du Hainaut

La Porte du Hainaut a toujours soutenu les actions ou événements sportifs concourant au rayonnement régional, national, et international de son territoire.

Créée en 1896, Paris-Roubaix est l'une des plus anciennes courses cyclistes et elle est l'un des grands événements sportifs se déroulant sur une partie du territoire. Surnommée "l'enfer du Nord", "la dure des dures" ou encore "la reine des classiques", la course emprunte une trentaine de secteurs pavés dont 4 d'entre eux se situent sur le territoire de La Porte du Hainaut et en particulier la décisive "trouée d'Arenberg" à Wallers.

Les téléspectateurs du monde entier se passionnent pour cet événement, après le Tour de France, Paris-Roubaix est la course cycliste la plus diffusée sur 180 pays au total représentant 3 millions de téléspectateurs. 400 journalistes couvrent habituellement l'événement pour plus de 6h30 de direct diffusé sur France Télévisions.

Depuis 2021 et afin de renforcer le calendrier UCI World Tour féminin, un Paris-Roubaix Femmes a vu le jour en prologue de la course Hommes.

24 équipes représentant l'élite mondiale de la discipline sont invitées à participer à cette grande course dont le départ est donné de Denain depuis sa création. La Porte du Hainaut est partenaire de la course depuis 2023.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la conclusion d'un contrat de partenariat entre Amaury Sport Organisation (A.S.O) et La Porte du Hainaut, pour le soutien et le maintien du départ de la course sur la commune de Denain du Paris-Roubaix Féminin au titre des éditions 2025 et 2026.
- d'accepter la contribution financière à cet évènement aux montants indiqués ci-dessous :

Edition	Montant
2025	21 000 €
2026	21 000 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le contrat de partenariat ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 326-611-DAS-CREA_EVEN.

Adoptée à l'unanimité

25/049B Médiation numérique : Mutualisation d'ingénierie auprès des communes

La fracture numérique représente un défi majeur pour notre territoire et ses communes, impactant l'accès à l'information, l'insertion professionnelle, la cohésion sociale, l'attractivité économique et l'égalité des chances.

Il est essentiel de mettre en place des actions concrètes pour réduire ces inégalités et garantir à tous un accès équitable aux technologies de l'information et de la communication.

Afin de répondre plus particulièrement aux besoins exprimés par les communes dans le cadre du schéma de mutualisation, d'avoir un soutien en ingénierie auprès de leurs habitants et agents de collectivités, La Porte du Hainaut a recruté deux médiateurs numériques pour assurer les missions suivantes :

- Sensibiliser, communiquer et faire comprendre les enjeux du numérique pour une meilleure maîtrise des projets à développer,
- Moderniser les pratiques administratives des communes rurales,
- Développer le travail collaboratif au travers de techniques d'animation permettant de favoriser l'intelligence collective et la co-construction,
- Promouvoir un usage responsable, éthique et souverain du numérique,
- Favoriser le développement global du territoire de La Porte du Hainaut.

Ce projet est co-financé dans le cadre des fonds européens 2024-2026 à hauteur de 60%.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider les modalités de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions avec les communes concernées ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/050B Délégué à la Protection des Données : Convention de mutualisation entre la CAPH, les communes et le Centre de Gestion du Nord

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur en 2018, impose aux organismes publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Afin d'aider les communes à respecter cette obligation, La Porte du Hainaut a mis en place, aux côtés du Centre de Gestion du Nord (CDG), une convention permettant de mutualiser ce service.

Depuis, ce dispositif a permis aux communes adhérentes de bénéficier des conseils et de l'accompagnement du DPD du CDG59. En parallèle, le Délégué à la Protection des Données de la CAPH a assuré, sans surcoût, un rôle de coordination, répondant aux premières questions et facilitant la communication avec le CDG.

Aujourd'hui, ce sont 41 communes qui bénéficient de ce service dont 26 qui disposent déjà d'un plan d'actions.

Dans un contexte où la transformation numérique des services publics rend la protection des données toujours plus stratégique, il est essentiel d'assurer la pérennité de cet accompagnement.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention tripartite relative à la mutualisation d'un DPD ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/051B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

FOCUS – BILAN 2024 (Cf. Annexe 1)

Lors de sa réunion en date du 5 décembre 2024, le comité TPE a examiné 3 projets de TPE. La commission « commerce artisanat et emploi de proximité » a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 3 projets s'élève à 119 291 € HT pour 7 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 23 936 € de subventions, répartis comme suit :

- Création de l'entreprise Boulangerie CARLIER à La Sentinelle avec pour activités boulangerie, pâtisserie, snacking.
Aide à l'investissement matériel : 11 312 €
- Création de l'entreprise SNC JOSIANE - Café de la Mairie à Mastaing avec pour activités bar, tabac, PMU, Française des jeux, presse, dépôt de pain, petite restauration et soirées à thème.
Aide à l'investissement matériel : 4 028 €,
Aide à l'investissement immobilier : 1 313 €.
- Développement de l'entreprise FRESH FOODTRUCK à Rumegies spécialisée dans la vente à emporter via un foodtruck avec un développement d'activités en ouvrant un restaurant.
Aide à l'investissement matériel : 7 283 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011Q-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

25/030B Information - Mise à disposition d'un agent à la ville de Denain

Il convient d'informer préalablement l'assemblée délibérante de toute mise à disposition ainsi que tout renouvellement de mise à disposition des agents de la collectivité.

Madame Virginie DESCHAMPS sera mise à disposition, à compter du 1er mars 2025, à hauteur de 20% de son temps de travail auprès de la ville de Denain en qualité de chef de projet NPNRU pour une durée d'un an.

Elle aura différentes missions dont les principales : organiser, préparer et animer des instances partenariales NPNRU, suivre des projets logements du NPNRU, rédiger des dossiers de présentation, d'ajustements ou d'avenants pour le CE ANRU, accompagner la ville sur les opérations NPNRU en maîtrise d'ouvrage ville et accompagner la saisie des éléments financiers du NPNRU.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement par la ville.

25/052B Information marchés publics - Aménagement des abords de la rue du Pont Censier à Rosult (RD66) : Résultat de l'attribution

Les élus du Bureau sont informés du résultat de l'attribution du marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des abords de la rue du Pont Censier située à Rosult (RD66).

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie sous la forme d'une Commission Technique le 14 janvier 2025, Monsieur le Président a décidé d'attribuer les lots aux attributaires suivants :

N° du lot	Attributaires	Montant des offres en €HT
1	TCL (59690 VIEUX-CONDE)	135 000 €
2	Groupement SME GROUPE LECLERE SAS / SAIEE (59490 SOMAIN)	140 642,77 €

INFORMATIONS DIVERSES

Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**
Mercredi 26 Mars 2025 – 12h00
- **Bureau et Conseil Communautaire**
Lundi 12 Mai 2025 – Dès 16h30

Fait à Wallers, le lundi 24 février 2025

Affiché et publié le 03/03/2025

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



Le Président de La Porte du Hainaut
Aymeric ROBIN



Le Secrétaire de séance,

M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)